

Copie integrale acte de naissance

Par **MARIE78**, le **27/10/2007** à **14:15**

Bonjour,

Je travaille dans un cabinet d'avocat.

Mon employeur a, à mon insu (mais je l'ai découvert) sollicité de la mairie de mon lieu de naissance, la copie intégrale de mon acte de naissance, probablement pour, comme il l'a fait pour beaucoup, obtenir mon thème astral.

J'ai immédiatement pris contact avec la mairie pour former opposition à cette délivrance. Or, la mairie, contactée ce matin par téléphone, m'indique, sauf autres recherches, qu'elle n'a pas d'autre choix que de lui délivrer l'acte.

L'employeur se prévaut donc et use de sa qualité d'avocat pour obtenir cette pièce, avec la formule d'usage :

"Je vous informe que j'agis en qualité de mandataire au sens de l'article 194-5 de l'instruction relative à l'état civil du 11 mai 1999, publié au J.O. du 28 juillet 1999".

Or, je ne lui ai JAMAIS donné mandat...

Qu'en pensez-vous et que puis-je faire pour éviter que la mairie ne lui délivre l'acte demandé ?

Merci à celles et ceux qui pourraient m'apporter réponse.

Cordialement,

Par **Yann**, le **27/10/2007** à **17:35**

La communication des actes de l'état civil est régie par le décret 62-921 du 3 août 1962. Copies intégrales des actes de naissance ou de mariage datant de moins de 100 ans ne peuvent être obtenues, sur justification d'identité, que par :

- la personne concernée, majeure ou émancipée,
- les ascendants ou les descendants, le conjoint,
- le représentant légal,
- le procureur de la République, les personnes munies d'une autorisation écrite du procureur de la République.

Les fautes et négligences commises par les officiers d'état civil dans l'exercice ou à l'occasion

de l'exercice de leurs fonctions sont de nature à engager leur responsabilité. Les officiers d'état civil s'exposent à des sanctions pénales s'ils ont contrevenu aux dispositions réglementaires concernant la tenue des registres et la publicité des actes d'état civil (article 645-3 du code pénal). De plus, outre ces sanctions ils peuvent, pour les mêmes fautes et selon leur gravité, être suspendus et même révoqués par le préfet. (Réponse ministérielle, JOAN, 13 janvier 2003, n°303).

Si le maire n'a pas vérifié la validité du mandat, il est fautif et engage sa responsabilité. Lui rappeler ces éléments me semble être une bonne chose à faire.

Et si l'avocat persiste, il est en train de faire un faux puisqu'il se prévaut d'un titre qu'il n'a pas. Je suis certain que le batonnier sera très intéressé de l'apprendre...

Par **MARIE78**, le **27/10/2007** à **17:42**

Merci mille fois !!!

Si le maire n'a pas vérifié la validité du mandat, il est fautif et engage sa responsabilité. Lui rappeler ces éléments me semble être une bonne chose à faire.

JE VAIS DONC DES LUNDI MATIN A LA PREMIERE HEURE ENVOYER UN NOUVEAU FAX A LA MAIRIE EN LE LUI INDIQUANT.

Et si l'avocat persiste, il est en train de faire un faux puisqu'il se prévaut d'un titre qu'il n'a pas. Je suis certain que le batonnier sera très intéressé de l'apprendre.

C'EST AUSSI CE QUE L'UN DES CONFRERES M'A INDIQUE. LE PROBLEME, C'EST QUE JE SUIS EN PLACE ET QUE SI JE SAISIS LE BATONNIER, CELA RISQUE DE SE PASSER TRES MAL POUR MOI !

A MON AVIS, LE DELIT EST DEJA CONSTITUE, PUISQU'IL A SIGNE ET POSTE LE COURRIER A L'ATTENTION DE LA MAIRIE.

Merci encore sincèrement,

Cordialement,

[size=92:10wb9pnm][color=#000099:10wb9pnm]

Merci d'éviter les majuscules, connotation agressive - signifie "hurler" - désagréable à lire. S_C[/color:10wb9pnm][[/size:10wb9pnm][[/color]

Par **MARIE78**, le **27/10/2007** à **18:16**

J'ajoute :

Il est avocat, certes, mais n'a jamais été mon mandataire.

Cordialement,

Par **MARIE78**, le **28/10/2007** à **14:13**

Merci d'éviter les majuscules, connotation agressive - signifie "hurler" - désagréable à lire. S_C

OK. ELles ont été employées pour faire un distingo entre ma réponse et le message situé au dessus (en minuscules lui).

Par **Olivier**, le **28/10/2007** à **15:41**

D'un autre côté si à chaque fois qu'un avocat ou un notaire qui demande un acte d'état civil, il devait justifier de son mandat on est pas sortis de l'auberge...

Par **Yann**, le **28/10/2007** à **20:01**

[quote="MARIE78":2o4vjmgh]Merci d'éviter les majuscules, connotation agressive - signifie "hurler" - désagréable à lire. S_C

OK. ELles ont été employées pour faire un distingo entre ma réponse et le message situé au dessus (en minuscules lui).[/quote:2o4vjmgh]

Pour faire cette distnction, vous pouvez utiliser la fonction citer comm ici, ou écrire dans une couleur différente.

[quote="Olivier":2o4vjmgh]D'un autre côté si à chaque fois qu'un avocat ou un notaire qui demande un acte d'état civil, il devait justifier de son mandat on est pas sortis de l'auberge...[/quote:2o4vjmgh]

Certe, mais, les choses sont ainsi faites. Il ne faut pas que ces personnes abusent de leur

position. 

Par **MARIE78**, le **29/10/2007** à **04:56**

[quote="Olivier":27jyne0r]D'un autre côté si à chaque fois qu'un avocat ou un notaire qui demande un acte d'état civil, il devait justifier de son mandat on est pas sortis de l'auberge...[/quote:27jyne0r]

Certes, mais, à mon sens, l'officier d'état civil doit justement vérifier la validité du mandat à partir du moment où il y a eu opposition de la part de l'intéressée. Je devrais avoir la réponse à cette interrogation dans la journée ou demain. Personnellement, je n'ai encore jamais vu le cas.... (mais je n'ai pas tout vu)

Par **Camille**, le **29/10/2007** à **11:39**

Bonjour,

[quote="MARIE78":py40vm3h]

Certes, mais, à mon sens, l'officier d'état civil doit justement vérifier la validité du mandat à partir du moment où il y a eu opposition de la part de l'intéressée.[/quote:py40vm3h]

C'est ce qui me semble aussi.

Et, euh...

[quote="MARIE78":py40vm3h]

probablement pour, comme il l'a fait pour beaucoup, obtenir mon

[u:py40vm3h][b:py40vm3h]thème astral[/b:py40vm3h][u:py40vm3h].

[/quote:py40vm3h]

Et il bâtit ses dossiers en lisant dans une boule de cristal et dans le marc de café ???

Par **MARIE78**, le **29/10/2007** à **21:33**

Merci Marie !

Du nouveau. J'ai eu un entretien ce matin.

A la première question :

"Voulez-vous m'indiquer pourquoi vous avez sollicité copie intégrale de mon acte de naissance ?"

la réponse a été : "Parce que je le fais pour tout le monde".

A la deuxième question :

"Que comptez-vous obtenir comme renseignements",

la réponse a été :

"Ne pas renverser les rôles. Chacun à sa place : Ici, c'est moi qui pose les questions !".

Par contre, pour répondre à votre interrogation (impossible d'encadrer votre propos sur le marc de café.... !!!) ce que son horoscope ne lui avait pas prédit... c'est que je découvrirais le

pot au roses !

:)

Image not found or type unknown

Pas si bon que ça finalement l'astrologue !!

Autrement, dit, tel est pris qui croyait prendre ! ou si vous préférez, c'est l'arroseur arrosé.... car il était quand même dans ses petits souliers à l'issue de l'entretien.

J'ai été aidée dans ma démarche par une ancienne collaboratrice.

Moralité : elle a téléphoné à la mairie... qui lui a indiqué que, pour l'heure, elle bloquait le document..... suite à mon opposition.

Non mais sans blague !!!

Cordialement, [/i]

Par **Morsula**, le **29/10/2007** à **21:48**

Comme quoi il ne faut pas toujours forcément prendre aux sérieux les gens qui ont des titres

respectables Image not found or type unknown

Par **MARIE78**, le **30/10/2007** à **08:23**

Merci....

Ca, je le savais déjà..... parce que, franchement !

.... et pourtant.... la prestation de serment :

" Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité."

C'est loin pour certains.... mais enfin... tout de même !

Par **Camille**, le **30/10/2007** à **11:20**

Bonjour,

[quote="MARIE78":1yxureb0]

" Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité."

[/quote:1yxureb0]

Compte tenu de votre histoire, on devrait peut-être faire rajouter "et avec lucidité"...

Quipique, là, ce serait plutôt "extra-lucidité"...

Image not found or type unknown

Solution possible :

Vous lui faites une demande par écrit de vous remettre un "bulletin de santé mentale"...

Comme, "ici", c'est lui qui pose les questions, il vous demandera "Ben, pourquoi ça ?"

Et vous pourrez lui répondre : "Parce que je le fais pour tous mes employeurs"...

Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **30/10/2007** à **13:13**

:))

Quel beau sens de la répartie 

Par **MARIE78**, le **30/10/2007** à **22:17**

Ah oui Bravo Marie !!!!!

Mais... un bulletin de santé mentale ... c'est "confidentiel" (à l'instar de la copie intégrale de

l'acte de naissance !) 

Autant vous dire quand même que même s'il a voulu, lors de cet entretien, montrer qui détenait le pouvoir.....(car c'est bien de cela dont il s'est agi) il était, à la fin de l'entretien, dans ses petits souliers...

Il ne s'attendait pas du tout à ce que je lui dise que j'avais fait opposition et qu'il était fort possible qu'il reçoive des coups de fils... (j'ai pensé à la mairie)

silence religieux !!!

Puis, lorsque je lui ai indiqué que s'il avait par la suite des ennuis, je n'y serais pour rien (en

effet, si le Parquet est saisi, il faudra qu'il aille se plaindre à la mairie !)...

et, s'il est convoqué ou par le Procureur ou par le Bâtonnier, il faudra bien qu'il réponde.....
aux questions....

Quoi que.... il peut très bien indiquer ne vouloir parler qu'en présence de son.... avocat !!!!!
:))

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **31/10/2007** à **18:43**

Bonsoir,

Oui, mais dites voir... vous ne faites rien pour mettre de l'huile, alors si cette histoire tourne au vinaigre, faudra pas vous étonner si ça prend en mayonnaise avec tous ces avocats, lui, le sien, le vôtre... Un beau panier de crabes qui ne fera pas recette...
Enfin au moins, la situation ne manquera pas de sel...

:roll:

Euh... quelqu'un pourrait-il me passer le poivre, siouplait ? 

Par **Morsula**, le **31/10/2007** à **18:49**

:))

Avec plaisir Camille 

[img:2roc26vg]http://www.bienmanger.com/images/genre/1448_Poivre_Rouge_Pondichery.jpg[/img:2ro

Par **MARIE78**, le **31/10/2007** à **20:50**

Alors qu'il ne s'est pas gêné pour solliciter un document d'ordre confidentiel, en usant et abusant de sa qualité, j'étais en droit, il me semble de faire opposition... alors encore une fois qu'il n'est pas mon mandataire, contrairement à ce qu'il écrit, ajoutant "être dans l'impossibilité de connaître, par un autre moyen la filiation de l'intéressée dans le cadre de l'accomplissement de ma mission"....

On se demande laquelle....

Si pour une raison X ou Y la mairie décide d'en référer au Procureur, ce dernier risque de saisir le bâtonnier.

Il sait très bien qu'il a tort... et que cette pratique est interdite et répréhensible..... c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, il est allé lui même poster la lettre directement au centre de tri, en y collant un timbre, sans la passer à la machine à affranchir.... (dixit secrétaire très ennuyée de taper la lettre... ce à quoi il a répondu :

- elle est au courant, j'ai son accord !!!!

J'aurais préféré qu'il me dise "je me suis trompé, c'est une erreur. Cela ne se renouvellera pas"... et nous en aurions terminé, car je ne suis pas conflictuelle.... mais non ! lorsque je lui demande gentiment l'utilité de ce document , je m'entends répondre sur un ton relativement désagréable : "Ne renversez pas les rôles.. chacun à sa place... Ici c'est moi qui pose les questions !!!"

Doux Jésus !!!!

Priez pour lui !

Par **Camille**, le **01/11/2007** à **14:35**

Bjr,
[quote="MARIE78":u9q4ixe0]

Doux Jésus !!!!

Priez pour lui ![/quote:u9q4ixe0]

Vous inquiétez pas... Jésus ne se fera pas prier, lui...
:))

Image not found or type unknown

Par **MARIE78**, le **01/11/2007** à **18:04**

Vous avez raison, car "l'autre", il n'a rien d'un Jésus !
:roll:

Image not found or type unknown

Par **germier**, le **01/11/2007** à **21:10**

Bonsoir
comme quoi, il ne faut pas avoir confiance dans les astres

Il me semble que Pluton découvert dans les années 1920, 1930, donc inconnu des astrologues Indo Chinois etc ,n'existe plus en tant que planète astrale

cécidit : j'utilisais un texte sur la publicité foncière pour avoir la copie des actes de naissance

Par **MARIE78**, le **02/11/2007** à **21:38**

Merci de l'info....

Il ne s'est pas agi de solliciter un extrait d'acte de naissance.... mais la copie intégrale de l'acte de naissance. Ce n'est pas tout à fait la même chose, car la copie intégrale révèle la filiation....

Seuls les avocats et les notaires (en dehors de toute personne habilitée : l'intéressée majeure ou émancipée, son conjoint, ses ascendants ou descendants, le représentant légal, le procureur de la république) peuvent l'obtenir, à condition de se prévaloir d'une qualité de mandataire, au sens de l'article 194-5 de l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999, publié au J.O du 28 juillet 1999.

Cordialement,

Par **germier**, le **03/11/2007** à **21:14**

Marie,

C'est bien ce que j'ai écrit: copie intégrale de l'acte de naissance : c'est à dire l'heure et la date - le problème étant que si on peut être sur de la date, c'est plus aléatoire avec l'heure hiver ou été

Par **Camille**, le **05/11/2007** à **12:08**

Bonjour,

[quote="germier":ml4m8mau]

Il me semble que Pluton découvert dans les années 1920, 1930, donc inconnu des astrologues Indo Chinois etc ,[u:ml4m8mau]n'existe plus[/u:ml4m8mau] en tant que planète astrale

[/quote:ml4m8mau]

:wink:

Ben justement, ça tendrait à prouver qu'ils n'avaient pas tort, finalement... Image not found or type unknown

Par **MARIE78**, le **05/11/2007** à **13:58**

Merci...

Effectivement Germier, vous avez indiqué : "copie de l'acte de naissance" et j'avais compris : "extrait....."

En fait de "copie", elle doit être intégrale pour avoir la filiation...

Enfin bon... bref....

Cordialement,

Par **germier**, le **13/11/2007** à **21:01**

Bonsoir,Marie

Pour faire opposition, il faudrait être au courant,
je ne sais pas comment fonctionne ton avocat : ouvre t il lui même tout le courrier ?
si non je me méfierai des collègues

J'ai oublié de te dire que la copie de l'acte de naissance -tel que moi je la demande - est avec les mentions marginales

Autre chose, personnelle, je suis sous l'occupation allemande c'est à dire à l'heure allemande ... donc mon horoscope
je me suis toujours posé la question de l'influence des astres
qu'est ce qu'un astre ?
l'influence de ces astres se produit elle à la naissance ou à la conception

Par **germier**, le **13/11/2007** à **21:03**

Bonsoir,Marie

Pour faire opposition, il faudrait être au courant,
je ne sais pas comment fonctionne ton avocat : ouvre t il lui même tout le courrier ?
si non je me méfierai des collègues

J'ai oublié de te dire que la copie de l'acte de naissance -tel que moi je la demande - est avec les mentions marginales

Autre chose, personnelle, je suis sous l'occupation allemande c'est à dire à l'heure allemande ... donc mon horoscope
je me suis toujours posé la question de l'influence des astres
qu'est ce qu'un astre ?

l'influence de ces astres se produit elle à la naissance ou à la conception?

Par **MARIE78**, le 14/11/2007 à 09:09

Merci Germier !

Effectivement, pour faire opposition.... il faut être au courant....

En fait, tellement désordonné le patron... qu'il a laissé traîner le modèle de courrier dans un dossier qu'il m'avait confié....

C'est ainsi que je m'en suis aperçue et je me suis doutée qu'il allait faire la demande par une collègue..... (qui me l'a confirmé ensuite).

J'ai donc immédiatement fait opposition à la mairie qui a pris note et lui opposera (c'est le moment de le dire...) un refus de délivrance. La personne m'a demandé cependant si j'acceptais la délivrance d'un simple extrait. Bien évidemment, la réponse a été non, car si j'ai besoin de ce document, je le demande moi-même dans la mesure où je sais parfaitement où et quand je suis née.....

La meilleure quand même, c'est que c'est à moi qu'il a demandé la formule exacte lui permettant d'obtenir ce document (numéro et date du décret !) me laissant croire que c'était pour un confrère qui ignorait la formule !

Pour les astres, et leur influence, je ne peux, hélas répondre à cette interrogation.....

J'en aurais bien touché deux mots au patron, mais le problème c'est qu'il ne répond pas aux questions !

Cordialement,

Par **Camille**, le 14/11/2007 à 13:48

Bonjour,

[quote="MARIE78":w8dgg45a]

J'en aurais bien touché deux mots au patron, mais le problème c'est qu'il ne répond pas aux questions !

[/quote:w8dgg45a]

Faut voir... à partir du moment où l'astrologie semble faire partie intégrante des activités professionnelles de ce cabinet, pourquoi ne pas consulter ostensiblement un ouvrage sur le sujet pendant les heures de bureau et le laisser traîner juste à côté du Dalloz ?

Ou alors, se bricoler une fausse couverture du genre "Le code astral de procédure pénale, par Elizabeth Tessier" ?

:))

Image not found or type unknown

Par **Delph**, le **14/11/2007** à **17:47**

je viens de voir ce post seulement maintenant... affaire passionnante

l'ayant lu d'un trait, je me suis régalée... Image not found or type unknown

M'enfin bref!

:arrow:

:(

:oops:

Image not found or type unknown je retourne dans mes mouchoirs et m'engloutir de collutoire... Image not found or type unknown

:cry:

Image not found or type unknown

Par **germier**, le **14/11/2007** à **21:45**

Marie,

Juste pour rigoler, et si tu crois que ton patron crois à l'astrologie sers toi de cette chose pour avoir une promotion, te faire augmenter et plus sérieux il y a un moyen simple d'obtenir date et lieu de naissance

nb : comment un maire peut refuser, alors que la loi l'oblige à délivrer un acte de naissance

Question pour DELF le collutoire qu'es a quo ?

Par **Morsula**, le **14/11/2007** à **22:39**

Le collutoire c'est... euh... non, en fait c'est pas à moi de répondre à cette question, je

m'appelle pas Delph, mon étoile n'était pas la bonne lors de ma naissance Image not found or type unknown

[size=75:3fppnrb6]Le collutoire c'est cette chose qui est censée te déboucher un nez ou au contraire te le boucher pour arrêter l'hémorragie de morve... je DÉTESTE ce médicament, ça ne m'a toujours fait l'effet contraire, donc ça a aggravé ma maladie cette salo...[/size:3fppnrb6]

:X

Image not found or type unknown

Par **MARIE78**, le **15/11/2007** à **03:27**

Bonjour,

La seule chose que je regrette, c'est de n'avoir pas encore compris..... excusez-m'en, comment on fait pour mettre les smilies... car, franchement, MDR avec vos messages....

Marie, vous avez raison, je vais partir à la recherche d'un calendrier 2008 ou de je ne sais quoi..... avec.... l'astrologie... et le mettrai bien en évidence... pour qu'il voit que je sais (ce qu'il ignore).

S'il existe un code astral de procédure pénale, je suis preneuse ! (je conserve néanmoins la formule... au cas où nouvelle discussion !... dès qu'il aura eu la réponse de la mairie, refusant la délivrance... pour ? "opposition de l'intéressée..... ce que son horoscope ne lui avait certainement pas prédit).

Vous avez tous l'air étonnés..... mais au cabinet, tout le monde sait qu'il procède de cette manière. Beaucoup y sont passés, même l'ancienne associée qui et partie en claquant la porte.... tellement elle n'en pouvait plus... car il a la dent dure.... et son passe temps favori, hormis de faire les thèmes astraux des uns et des autres est de déstabiliser.... (il adore ça).

Autant vous dire que ce n'est pas marrant tous les jours....

Merci en tous cas. Vous m'avez bien fait rire.....

Par **Delph**, le **15/11/2007** à **09:46**

Mon collutoire, c'est un de ceux que tu mets dans la bouche car absence de voix et mal de gorge et non excès de morve comme tu dis Morsula...

d'ailleurs c'est pas si mauvais que ça  je crois que j'en suis devenue dépendante...
:twisted:

Image not found or type unknown

:roll:

BREF ! on s'éloigne là 

Par **MARIE78**, le 15/11/2007 à 13:32

La voix???? Cordes vocales voulez-vous dire..... ou voie lactée ?

Par **Morsula**, le 15/11/2007 à 19:32

[quote="Delph":2thvfo9d]Mon collutoire, c'est un de ceux que tu mets dans la bouche car absence de voix et mal de gorge et non, excès de morve comme tu dis Morsula...

d'ailleurs c'est pas si mauvais que ça Image not found or type unknown je crois que j'en suis devenue dépendante...
:twisted:

Image not found or type unknown

:roll:

BREF ! on s'éloigne là Image not found or type unknown [quote:2thvfo9d]

Ah oui, je vois, j'en prend aussi en ce moment à cause du come-back d'une angine (rouge apparemment), mais il me semble avoir lu sur les machins que tu te "spritche" dans le nez aussi le mot collutoire, mais je vérifierais ça à l'occasion, j'ai des contacts avec une étudiante en

pharma maintenant Image not found or type unknown

Par **Delph**, le 15/11/2007 à 20:56

oui il me semble aussi que cela se fasse aussi par voie nasale, tout dépend des maux non?

Par **Morsula**, le 15/11/2007 à 21:17

Oui, forcément, après j'suis pas un spécialiste, mais je sais que ce qu'on utilise pour le nez chez moi ça ne me fait pas spécialement d'effet à part d'empirer la maladie donc bon, si c'est pour retrouver avec un nez qui coule comme un robinet ouvert ou étouffer à moitié le soir en s'explosant les veines du nez pour essayer de respirer je préfère rester entre les deux, le

moindre mal Image not found or type unknown

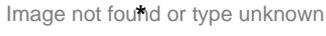
Bon après j'ai peut-être aussi un problème avec le nez, j'ai jamais consulté un spécialiste

mais je sais que c'est une zone très sensible qui réagit assez mal avec les médicaments

:cry:

Image not found or type unknown

:oops:

*complètement HS, désolé 

Par **MARIE78**, le **02/12/2007** à **18:44**

Bonne nouvelle....

Salaire perçu comme si de rien n'était....

Il n'a nullement été question du refus de subrogation.... ou d'autre chose...

Aucuns commentaires ne m'a été fait.....

La bonne étoile doit y être pour quelque chose !

Merci.....

Par **Camille**, le **03/12/2007** à **12:08**

Bonjour,

M'enfin quoi ? Vous avez l'air surprise... Ce n'est pas ce qui était écrit dans votre horoscope
???

:))

Image not found or type unknown

Par **MARIE78**, le **12/12/2007** à **19:14**

Oh si... probablement... mais je n'avais pas eu le temps de le lire.... ma préférence allant à

une "consultation".... de ma fiche de paie !!!!! 

Bonne soirée....

et.. merci encore.

Par **MARIE78**, le **24/10/2009** à **20:54**

Du nouveau ? Y'en a

jugement du 19 octobre 2009 :

"Le Conseil des Prud'hommes de.... après en avoir délibéré, statuant en audience publique, par jugement contradictoire et en premier ressort :

REQUALIFIE le licenciement de Madame... en licenciement abusif,

CONDAMNE..... à verser à Madame..... les sommes suivantes :

...
...
...
...
...

8.000 € de dommages-intérêts pour non respect de la vie privée." (10 lignes de motivation)

C'est la demande de copie intégrale de l'acte de naissance pour faire le thème astral.

L'intégralité de la somme demandée a été obtenue. Exceptionnel d'après l'avocat.

Beaucoup de difficultés à l'époque, à obtenir la copie signée de cette demande, la mairie de mon lieu de naissance ne voulant pas la délivrer. Obligée de saisir la C.A.D.A. qui a émis un avis favorable à la production de cette demande, considérant qu'il s'agit bien d'un document administratif, contrairement à ce qu'indiquait la mairie.

Cordialement et merci pour tout !

Par **Camille**, le **24/10/2009** à **21:40**

Bonsoir,

Bon, ben alors ? Vous l'ouvrez quand, votre cabinet de conseils ? Apparemment, vous auriez déjà un bon client potentiel...

:-bd

Image not found or type unknown

Par **MARIE78**, le **04/02/2011** à **07:45**

Bonjour,

Me revoici ! Arrêt en mains..... après appel de l'employeur.... plus lourdement condamné que devant le CP. [b:2bjppv3f]Très bonne motivation[/b:2bjppv3f] (qui, d'après ce que m'a dit mon avocat) va faire l'objet d'un article dans "LE CANARD ENCHAINE" (sur l'atteinte à la vie privée : c'est la demande de copie intégrale de l'acte de naissance) Je reviendrai recopier la motivation sur ce point.

Merci à vous (je pense surtout à Camille qui m'avait bien fait rire).

Bonne journée.

Par **MARIE78**, le **24/01/2013** à **05:15**

Bonjour,

Comment ? Je n'avais pas posté ici depuis février 2011 ? J'ai alors dû poster ailleurs pour vous dire que le bâtonnier avait été saisi du litige. C'est l'atteinte à la vie privée (commande par ses soins de la copie intégrale de mon acte de naissance pour faire mon thème astral. Sûr que je trouvais le temps long... (plainte déposée dans les semaines qui ont suivi l'arrêt de la Cour)...

Les nouvelles sont tombées il y a deux jours, puisque j'ai été convoquée devant le Conseil de l'Ordre... pour être auditionnée par le Rapporteur (2 heures d'entretien) ; Beaucoup de questions m'ont été posées.

Le procès-verbal d'audition m'a été remis. Le rapporteur m'a bien signalé qu'il tenait le rôle, en quelque sorte de juge d'instruction. L'ex-employeur avait précédemment été entendu... et continue de nier avoir fait la demande en mairie. Autrement dit : "ce n'est pas lui ! et cette demande, si je comprends tout, a été faite à l'insu de son plein gré" (dixit le Rapporteur qui a sa petite idée).

Bien qu'il ait tenté de ne rien laissé paraître, j'ai compris.... qu'il était très en colère après son confrère. Certains membres du Conseil de l'Ordre, m'a-t-il dit, ont considéré qu'une simple admonestation devrait suffire, sauf que le Bâtonnier ne l'a pas entendu de cette oreille et a décidé d'une mesure disciplinaire à son encontre (propos du Rapporteur qui a été désigné pour instruire le dossier).

Il a commencé à me lire le "fameux" courrier envoyé en Mairie "..... *je suis dans l'impossibilité de connaître par un autre moyen la filiation de l'intéressé et il est nécessaire pour moi de réunir ces éléments dans le cadre de l'accomplissement de ma mission*".... et, levant les yeux au ciel, il ajoute "On se demande bien laquelle !".

M'a lu certaines réponses de l'ex-employeur. Non mais.... vraiment..... (aux yeux du Rapporteur, j'ai senti que pas du tout crédible....).

Puis a été abordé le témoignage de deux anciennes collaboratrices du cabinet (dont une associée) qui m'ont bien servies dans le cadre de la procédure..... Pour l'ex employeur : ce

sont des faux !.... sauf que le Rapporteur attend toujours la copie de ces attestations qu'il a demandée à l'ex-employeur..... (ne voyant rien venir (sic) m'a demandé de lui en transmettre copie).

Ces deux avocats vont être convoquées devant le Conseil de l'Ordre pour, vraisemblablement confirmer leurs attestations. Je les ai contactées et elles sont d'accord. (sont déjà convoquées). L'une, ça va (n'a peur de rien) tandis que l'autre craint une plainte à son encontre, mais m'a dit qu'elle assumerait ! Je les ai rassurées en leur disant que, pour moi, il s'agit d'une simple formalité et que le Rapporteur souhaite coûte que coûte coincer l'ancien employeur qui ment comme il respire. Toutes deux le savent puisqu'elles le connaissent.

Je rappelle, pour ceux qui ont suivi, que l'ex employeur soutient que c'est moi-même qui, pour lui faire "porter le chapeau" aurait écrit à la mairie.... sauf que j'ai retrouvé dans mon volumineux dossier la fameuse matrice.... dont j'avais pris photocopie.... avec, en bas, une mention manuscrite de la main de l'ex-employeur (renseignements concernant mon état civil). Mon avocat, estimant mon dossier bien ficelé n'avait pas voulu la produire.

Je l'ai toujours conservée et l'avais prise sur moi pour le RV devant le Conseil de l'Ordre et l'ai remise au Rapporteur. Il a alors ouvert de grands yeux et en est resté bouche-bée ! Ben oui, je sais encore quand je suis née ! (mon année de naissance a été surchargée : erreur dans l'année. Les deux avocates m'ont indiqué qu'elles connaissent bien son écriture et qu'elles la reconnaîtront.

Je ne vais pas vous ennuyer plus longtemps.... sauf à vous dire que l'ex employeur a contesté avec véhémence être fan d'astrologie. Le Rapporteur lui a alors demandé de s'expliquer lui faisant remarquer que son épouse, devant le CP a reconnu le contraire, lui rappelant que c'était noté texto au jugement. Je vous raconte l'histoire :

"Alors voilà : un jour, alors que j'étais invité à dîner chez des amis.... parmi les convives, y'en a un qui a parlé d'astrologie. Cela m'a intéressé et j'ai pris part à la discussion. Donc, c'est pour ça que ma femme a déclaré au Conseil que j'étais passionné par l'astrologie".

.....

J'ai tenu informé mon avocat de la suite des événements. Pour le Rapporteur : aucun doute. C'est lui qui a formulé la demande et il s'agit bien d'une atteinte à la vie privée. J'ai l'impression qu'il veut clore son dossier et vite.

Sentiment de mon avocat :

"Bonjour

je suis très contente d'avoir de vos nouvelles et je trouve tout ce que vous dites rassurants notamment sur la position du bâtonnier

la discipline ordinaire a l'air de fonctionner: je connais bien XXXXXXXXXXXX, il est très rigoureux et ne va pas se laisser attendrir

je trouve incroyable qu'il nie s'intéresser à l'astrologie: position dangereuse et suicidaire puisque les deux autres avocates vont témoigner en sens inverse

bonne année à vous aussi! copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

bien cordialement

"

A bientôt.....